



Au premier plan, l'abri dans lequel Emma se réfugie, à l'abri des ondes. À l'arrière plan, le cabanon servant de cuisine. © ANTOINE RICHARD

L'installation d'une antenne relais, près du vallon où Emma, jeune électrosensible s'est réfugiée, compromet sa survie. Il n'y a plus de zones blanches où fuir. Face au rouleau compresseur de la téléphonie sans fil, il reste l'humanité et la détermination à résister.

Julien m'accueille avec un grand sourire et une belle énergie dans les yeux. C'est le compagnon d'Emma, une jeune femme électrohypersensible (EHS) menacée par l'installation d'une antenne-relais qui impactera son dernier refuge. Dans le cadre de la politique gouvernementale de résorption des zones blanches, l'opérateur Free (1) a été désigné pour installer une antenne de 30 mètres au hameau de La Montagne, sur la commune de Montmaur (Hautes-Alpes). Comme Emma, Julien a 33 ans. Ils se sont rencontrés lorsqu'elle vivait dans une bergerie, à l'abri des ondes. Nous prenons la route à bord de son vieux 4x4 brinquebalant qui lui permet d'emprunter les pistes de montagne, à peu près par tous les temps. « Je suis le seul à pouvoir aider Emma en permanence, me dit-il. Je pallie la carence des institutions. »

Le véhicule dérape dans la boue. Les pluies de ces derniers jours ont rendu le chemin difficilement praticable. Les roues frôlent le bord du ravin. Julien redresse le volant. Il en a vu d'autres. « Quand on a construit l'abri d'Emma, avec les copains, j'ai emprunté un tracto-pelle. C'est plus large qu'un 4x4. À certains endroits, on n'est pas loin du vide. » Sur la gauche, une cocarde rouge est accrochée dans un sapin. C'est le signal. Il faut garer le véhicule et y laisser tous nos appareils électroniques – portable (dont la batterie a été débranchée), clef équipée de télécommande, carte bleue sans contact... Emma, extrêmement sensible aux ondes électromagnétiques, réagit à de très faibles intensités et à des émissions à grande distance.

La suite du chemin se fait à pied. Après

20 minutes de marche, on rejoint le flanc de montagne où Emma a installé son campement, près du torrent. Un peu en hauteur, une petite construction en bois aux portes vitrées, de récup, lui sert de cuisine et de garde-manger. En contrebas, un abri en terre a été creusé dans la pente, puis recouvert d'une bâche. C'est là qu'elle se repose et passe la nuit, abritée des ondes.

« IL N'Y A PLUS DE ZONES BLANCHES »

Pour la première fois, je vois son beau visage encadré pas une épaisse chevelure châtain. Lors de notre précédente rencontre, entre les murs épais d'une maison forestière, elle portait un masque, pour se protéger des odeurs, car elle est également chimicosensible – une maladie souvent liée à l'électrohypersensibilité (lire *L'adf* n° 113). Emma a les joues rouges et légèrement burinées des gens qui vivent dehors. Aux pieds, de grosses chaussures de montagne, car en ce moment, il faut faire avec la boue. Bientôt, ce sera la neige. « Le premier hiver, il y en avait 2,50 mètres. J'ai failli mourir de froid. Je vis sans chauffage. J'ai gelé des pieds. L'hiver ici, c'est la Sibérie ! Il fait -15 °C. Je ne voyais personne à part Julien, ma famille, Antoine, et Josiane. » Depuis quatre ans, ces amis marseillais rendent visite en moyenne une fois par mois à Emma. Ils font partie d'un petit réseau de solidarité qui intervient, à sa mesure, pour améliorer matériellement la situation d'Emma et l'accompagner dans la recherche de solutions depuis l'annonce du projet d'implantation de l'antenne. « On apporte notre sympathie, notre soutien moral à Emma, précise Josiane. Antoine, cet été, a fait griller un gros poisson qu'il avait acheté sur le vieux port. Emma s'est régalée. »

Ce vallon où elle a échoué n'est pas une zone blanche, totalement à l'abri des

ondes, mais il a le mérite d'être faiblement impacté. C'est une « zone grise ». « C'est la dernière qu'on a trouvée, encore accessible. Il n'y a pas d'autres zones. Avec Julien, on a cherché une maison semi-enterrée avec des murs épais (2). Il n'y a plus de bâti isolé, faiblement irradié. On a fait le 04, le 05, le 06 (3), les Pyrénées, l'Aveyron, un peu l'Ain. Il n'y a plus de zones blanches. » Emma, s'est installée ici en urgence, en août 2017. Elle fuyait un bâtiment agricole dont le taux d'exposition aux ondes avait augmenté, au point de lui devenir insupportable. Quelques mois plus tôt, pour les mêmes raisons, elle avait dû quitter la maison forestière dans laquelle elle vivait recluse. Son électrohypersensibilité la condamne à vivre loin du monde : « Si je passe la

« ON APPORTE NOTRE SYMPATHIE, NOTRE SOUTIEN MORAL À EMMA. ANTOINE, CET ÉTÉ, A FAIT GRILLER UN GROS POISSON QU'IL AVAIT ACHÉTÉ SUR LE VIEUX PORT. EMMA S'EST RÉGALÉE. »

barrière (située à cent mètres de son campement, Ndlr.), ça me brûle l'arrière de la tête, j'ai une sensation de décharges électriques, des fourmis, des douleurs neuromusculaires, de la tachycardie, de l'électricité dans mon ventre, des montées d'angoisse et des convulsions... »

RÉFUGIÉE DANS SON ABRÍ EN TERRE

Dans la cuisine de fortune, Julien fait chauffer l'eau pour le thé. Dès son arrivée, il s'organise sans perdre une minute. « Je lance la vaisselle, le repas, le séchage du lit et je lui prépare une douche chaude. Quand il fait froid, elle se lave dans l'abri en terre, sinon dans la petite cuisine. » À chaque visite, Julien procède au séchage du matelas d'Emma. Une opération qui lui prend vingt minutes. Il faut rentrer dans l'abri en terre, le dos courbé, en empruntant une sorte de petit tunnel, puis s'accroupir. On accède à une partie plus large, où dort Emma. Julien, lampe frontale sur la tête, soulève le matelas du sommier en lattes de bois et le suspend. Il allume un petit chauffage radian au

gaz, relié à une bouteille placée dehors. Les plaques commencent à rougir et envoient de l'air chaud sous le matelas : « Voilà, c'est parti pour 2h30. Je suis le seul à pouvoir faire ça. Le matelas pèse 30 kg. C'est la seule chose à faire pour éviter qu'il soit pourri par les moisissures. »

Julien est le pilier sur lequel Emma s'appuie. Il assure l'administratif, le ravitaillement en gaz (il faut plusieurs dizaines de bouteilles pour passer l'hiver), les taches ménagères, la présence, et parfois les finances. Un dossier d'aide (4) a pris du retard, obligeant Julien à payer de sa poche 150 euros pour le gaz. C'est lui qui effectue les 30 heures de tâches ménagères octroyées à Emma par l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural). Le ravitaillement est assuré par la famille : le beau-père d'Emma et son frère se relaient chacun leur tour, une fois par semaine.

Une petite table abritée par un auvent a été installée près du cabanon qui sert de cuisine. Deux chaises de jardin et une toile cirée vert pomme rappellent l'été. Mais en ces premiers jours de novembre, il fait froid et humide. Le soleil, qui ne brille dans ce lieu encaissé que quelques heures par jour, est déjà passé de l'autre côté de la montagne. On se réchauffe avec du thé bien chaud. La cuisson des blettes et du quinoa est lancée, Julien s'attaque à la vaisselle, dehors, dans une bassine calée entre quelques pierres plates. La température a encore baissé. Emma enfle un deuxième pantalon isolant et place une bouillotte sous sa polaire.

LES AMIS ET LA SOLIDARITÉ

Zub, Arthur et Marine, des copains de Julien, sont arrivés. « Regarde ce que je t'ai amené ! Une veste par -50 °C ! » Marine tend à Emma une notice que cette dernière examine soigneusement. Verdict : « S'il y a du déperlant, ça n'ira pas. » Emma ne la supportera pas à cause de sa chimicosensibilité qui provoque chez elle des réactions allergiques (brûlures des voies respiratoires, nausées, sensation d'ébriété...) suite

à l'inhalation de parfums, lessives, produits chimiques, etc. Marine, à la demande d'Emma, quitte ses vêtements pour enfiler un pantalon et un sweat qu'Emma a lavés avec du bicarbonate et de la soude. « *Quand les gens ne veulent pas se changer, je mets mon masque.* » Ce n'est pas toujours facile d'accompagner Emma dans la durée. Certains aidants renoncent : « *Je fais des malaises épileptiques qui durent longtemps et qui font fuir tout le monde.* »

Antoine et Josiane avaient pu réunir une petite somme qui a permis de salarier une personne, une matinée par semaine pendant deux ans, pour s'occuper d'Emma. « *Cet été, pour la première fois depuis huit mois, j'ai eu un peu de vie au lieu de la survie.* » Mais l'aidante ne vient plus. En hiver, la difficulté d'accès par la piste en rebute plus d'un et plus d'une. Un dentiste a pris la peine de se déplacer pour donner à Emma de l'homéopathie anti-inflammatoire qui « *m'a beaucoup aidée* ». Il doit revenir pour soigner ses caries, dès qu'il aura récupéré une mallette mobile qui fonctionne sur batterie. Ultime recours, car elle impactera Emma, gravement réactive au 12 volts.

Le curé du village voisin n'est pas en reste. Il est mobilisé aux côtés de Julien, Antoine, Josiane, Bernadette, responsable du Secours Catholique (5), et Christiane, du Collectif des habitants du hameau de La Montagne (6). Ils se battent contre l'antenne et pour la prise en compte

de la situation d'Emma et de Marie. Cette dernière est également électrosensible et vit au hameau à 200 m du site envisagé pour l'implantation de l'antenne.

PAS DE PRISE EN COMPTE DES ÉLECTROSENSIBLES

« *Aujourd'hui, j'écris des lettres à la préfecture pour dire que je vais griller (si l'antenne est installée, Ndlr), et je n'ai pas de réponse, s'insurge Emma. Pourtant, il y a trois ans, j'ai été déclarée personne vulnérable, suite à un dossier monté par les assistantes sociales démontrant ma situation de très grande précarité.* » La réunion publique du 5 novembre dernier à la mairie de Montmaur, à laquelle participaient un délégué de Free et un interlocuteur de la préfecture, n'a pas de quoi rassurer. « *Dix-sept personnes étaient présentes à cette réunion, raconte Julien. Les habitants du hameau de La Montagne et des hameaux voisins, qui refusent l'antenne, ont plaidé la cause d'Emma et de Marie. Mais en face, il n'y a eu aucune prise en compte du problème sanitaire. Le représentant de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Ndlr) – qui découvrirait l'électrohypersensibilité – et celui de la préfecture se renvoient la balle. On a entendu uniquement un discours technico-commercial. On leur a dit : "Si vous ne pouvez pas reloger Emma, protégez la zone." Pour eux on n'existe pas (les électrosensibles, Ndlr). Ils nous ont dit qu'ils n'ont pas*



L'intérieur du cabanon servant de cuisine. © ANTOINE RICHARD

de "case" dans laquelle nous mettre. » Pourtant, le compte à rebours a commencé. C'est une question de mois. Emma n'a plus d'endroit où fuir. Il y aurait bien l'Espagne, on y trouve des zones encore blanches. Mais s'y rendre, c'est perdre les aides sociales et le réseau d'entraide qui lui permettent de survivre. Quant à Durbon, le lieu qui devrait accueillir fin 2020 des électrosensibles sur la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne (Hautes-Alpes), elle pense que « *ce ne sera pas pour les extrêmes comme moi* ». À ce moment de la conversation, Emma craque et ses larmes expriment l'angoisse du lendemain, qui ne la quitte plus.

Nicole Gellot

LA TOUTE PUISSANCE DES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Les habitant-es de Montmaur qui souhaitent faire annuler l'implantation d'une antenne relais sur leur commune se heurtent à un problème de taille : ils ne disposent quasiment d'aucun moyen d'action.

Cette antenne de 30 mètres de haut, non ! Ce n'est pas possible ! » Membre du collectif des habitants de La Montagne et ses environs (1), Christiane pense souffrir des ondes électromagnétiques. Or, elle habite à proximité du lieu où doit être implantée une nouvelle antenne relais par l'opérateur Free, sur la commune de Montmaur. Ce combat, elle entend donc le mener pour elle, mais aussi pour Emma, électrosensible réfugiée dans cette zone encore relativement épargnée par la pollution électromagnétique (lire ci-dessus). Elle pense aussi « *à nos enfants et nos petits-enfants* », ainsi qu'à tous les habitant-es alentours. « *Même si on est des petits David contre des Goliath, il faut se battre* », estime Bernadette, responsable du Secours Catholique local qui tente également de venir en aide à Emma et Marie, elle aussi électrosensible. « *Petits David* » contre « *Goliath* » ? Ça n'a jamais été aussi vrai. Car en quelques années, les citoyen-nes et les maires se sont vu-es retirer quasiment tout pouvoir pour lutter contre de telles installations.

LES MAIRES SUR LA TOUCHE

À la fin des années 2000, ces moyens d'action existaient encore et portaient parfois leurs fruits. Ce fut par exemple le cas à Tassin-la-Demi-Lune, dans l'ouest lyonnais. En 2008, les riverains d'une antenne Bouygues nouvellement implantée avaient obtenu gain de cause en justice : l'entreprise Bouygues Telecom était condamnée à démonter son matériel. La décision avait été confirmée par la Cour d'appel de Versailles, laquelle avait estimé qu'« *aucun élément ne permet d'écarter péremptoirement l'impact sur la santé*

publique de l'exposition de personnes à des ondes ou des champs électromagnétiques ». À cette époque, les procédures se multipliaient. Et certains maires prenaient également le problème à bras le corps, comme à Saint-Denis, où l'édile avait signé un arrêté interdisant l'implantation d'antenne relais dans un rayon de 100 mètres autour des crèches, des établissements scolaires ou recevant un public mineur et des résidences de personnes âgées. Évidemment, les décisions de ce type gênaient le business des opérateurs : non seulement elles propageaient l'idée que les ondes électromagnétiques présentaient un risque sanitaire, mais elles les perturbaient aussi dans l'implantation tous azimuts de leurs matériels. Ils ont donc fait appel aux plus hautes juridictions du pays pour annihiler les moyens de contestation. La première décision d'importance est rendue le 26 octobre 2011. Le Conseil d'État estime alors qu'il revient au ministre chargé des communications électroniques, à l'Arcep (2) et à l'ANFR (3), et à eux seuls, « *le soin de déterminer, de manière complète, les modalités d'implantation des stations radioélectriques sur l'ensemble du territoire* ». Les maires perdaient ainsi leur pouvoir de police administrative – à travers lequel ils peuvent notamment prendre des arrêtés pour garantir la salubrité publique – concernant l'implantation des antennes. L'édile de Montmaur est-il ou non favorable à l'installation d'une antenne sur sa commune ? Il n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais il n'a, de toute façon, quasiment aucun moyen d'action.

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ÉCARTÉ

L'année suivante, c'est aux capacités d'action des citoyen-nes que la justice va porter un coup, à travers une décision du Tribunal des conflits. Celui-ci est chargé de trancher les conflits de compétence entre les deux ordres de juridiction : entre l'administratif et le judiciaire, qui doit juger quoi ? Sa

décision était attendue avec fébrilité par les associations de défense de l'environnement, pour une raison principale : contrairement au juge judiciaire, le juge administratif n'a jamais fait valoir de principe de précaution pour interdire l'implantation d'une antenne relais. Or, le Tribunal des conflits a décidé qu'il faudrait s'adresser au tribunal administratif. Alors que, dans leur immense majorité, les plaignant-es qui contestent l'installation d'une antenne le font pour des raisons d'ordre sanitaire, c'est sur le terrain de l'urbanisme qu'ils doivent désormais trouver la faille : le projet respecte-t-il le plan local d'urbanisme, respecte-t-il les limites séparatives, nuit-il au paysage ? Les opérateurs jouissent d'une liberté quasi-totale. Ils n'ont même plus de permis de construire à demander, tout juste un dossier préalable en matière d'urbanisme et un dossier d'information à déposer en mairie. La loi Élan (4), promulguée en novembre 2018 par Emmanuel Macron, a supprimé l'une des dernières contraintes qui leur était faite. Alors que les opérateurs devaient informer la population au moins deux mois avant d'implanter une antenne, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'opérateur Free est-il bon prince, ou doté d'une cruelle ironie ? Dans le dossier d'information remis en mairie de Montmaur, il indique que « *le pylône sera peint en vert olive [mais que] cette couleur peut être modifiée selon la volonté de la commune* ». Choisir la couleur de sa source de pollution serait donc le dernier pouvoir des citoyen-nes ? « *Vous voulez vous laisser bouffer par la technologie ? Luttons !* », rétorque Bernadette.

Nicolas Bérard et Nicole Gellot

1 - Contacts : 06 20 75 23 46 et 06 78 56 47 10
2 - Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes. 3 - Agence nationale des fréquences. 4 - Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.



3,3 MILLIONS D'EHS

Le nombre de personnes électrosensibles en France serait, selon une évaluation au doigt mouillé de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), qui se base sur les études scientifiques les plus récentes, de 3,3 millions, soit 5 % de la population.

L'ÉLECTROSENSIBILITÉ EN 3 MINUTES ET 41 SECONDES

Une courte vidéo réalisée par Kombini – site d'infos qui cible les 18/30 ans – raconte la vie compliquée de Clément, jeune électrosensible qui a dû tout quitter pour partir à la recherche d'un endroit sans ondes et sans antennes. Chez lui, il passe une bonne partie de son temps dans un caisson « *cage de faraday* », isolé avec de l'aluminium. Il a arrêté son activité professionnelle, perdu tout contact avec l'extérieur. Marie-France, elle aussi, a dû tout quitter, son domicile, son travail : « *Il faut partir continuellement, chercher des endroits où il n'y a pas d'ondes, pas d'antennes. C'est compliqué de devoir tout quitter pour pouvoir survivre.* » **Taper dans un moteur de recherche : Kombini, Tout quitter pour survivre aux ondes : reportage chez des électrosensibles.**

DURBON, UN LIEU D'ACCUEIL ET DE SOINS

Les personnes électrosensibles « *souffrent, ne supportent plus le milieu urbain, ne peuvent plus aller dans les hôpitaux car souvent ils sont hérissés d'antennes relais et il y a du wifi. Si on ne fait rien, ce sont des gens complètement discriminés qui errent dans leur environnement, qui prennent des camions pour aller dans les forêts. On ne peut pas laisser les gens dans cette souffrance-là* », explique Michèle Rivasi, dans une vidéo de présentation du projet Durbon, un lieu situé sur la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne, qui pourra accueillir des EHS, mener des recherches et assurer un suivi médical. **Vidéo de 5,51 s. sur le site de l'Association zone blanche : asso-zonesblanches.org/**

5G, MON AMOUR

En octobre 2019, Fortuné Goldcalf, âgé de 132 ans, décide d'écrire ses mémoires. Il n'a jamais eu de mandat politique mais joué un rôle déterminant dans l'évolution du monde. C'est ainsi que débute la nouvelle 5G mon amour, écrite par le Dr Joël Delannoy, qui s'explique sur sa démarche : « *Constatant qu'il est difficile de mobiliser beaucoup de monde pour une conférence et que les écrits techniques sont rebutants, j'ai décidé d'écrire une mise en garde contre la 5G d'une manière plus littéraire.* » Et il ajoute : « *Si cette nouvelle vous a plu, si vous avez été convaincu, je vous serai très reconnaissant de la diffuser, de la partager avec le plus de monde possible et, éventuellement, de me faire vos commentaires.* » **5 G mon amour, de Joël Delannoy disponible en PDF sur le net en tapant "5G mon amour".**